



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

**VILLE DE POHÉNÉGAMOOK
MRC DE TÉMISCOUATA
PROVINCE DE QUÉBEC**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pohénégamook, tenue le 7 décembre 2020, à 20 h, à la salle des réunions de l'hôtel de ville de Pohénégamook au 1309, rue Principale.

Sont présents les conseillers :

Siège no 1 : Denis Ouellet
Siège no 2 : Marcellin Lavoie
Siège no 3 : Robin Breton
Siège no 4 : Guylaine Cyr
Siège no 5 : Simon Bolduc
Siège no 6 : Raymond Gagné

formant quorum sous la présidence de madame Louise Labonté, mairesse.

Sont aussi présents : Simon Grenier, directeur général
Ginette Bouffard, greffière

Assistance du public : 4 personnes

2020.12.287 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la mairesse présente les points inscrits à l'ordre du jour comme suit :

A PROCÉDURES

Moment de réflexion

- 1 Ordre du jour - Adoption
- 2 Procès-verbal du 2 novembre 2020 - Adoption
- 3 Comptes de novembre 2020 - Adoption
- 4 Rapport mensuel des engagements - Dépôt
- 5 Rapport financier au 30 novembre 2020 - Dépôt

B AFFAIRES NOUVELLES

- 6 Dépôt du rapport de déclaration des intérêts pécuniaires
- 7 Approbation de paiement du décompte # 2 final - Tronçon rang Notre-Dame-des-Champs
- 8 P.-459 - Avis de motion du dépôt et présentation du projet de règlement de taxation 2021
- 9 Demande de dérogation mineure (1623, rue Principale)
- 10 Approbation du bilan 2019 de la stratégie d'économie d'eau potable de Pohénégamook
- 11 Autorisation de signature du protocole d'entente FIMEAU - rues Ste-Marie et St-Jean
- 12 RIDT - Approbation des prévisions budgétaires 2021
- 13 Appui d'une demande d'autorisation auprès de la C.P.T.A.Q
- 14 Appui d'un projet d'étude de faisabilité pour compostage industriel
- 15 Embauche d'un pompier volontaire

Période de questions

- 16 Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2020.12.288 PROCÈS-VERBAL DU 2 NOVEMBRE 2020 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de l'assemblée ci-après identifiée, a été remis à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 319 du *chapitre C-19, L.R.Q. 2017*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, à savoir :



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

Séance ordinaire du 2 novembre 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : Marcellin Lavoie
APPUYÉ PAR : Raymond Gagné
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance du 2 novembre 2020 soit approuvé tel que déposé.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2020.12.289 COMPTES DE NOVEMBRE 2020 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le journal des achats 2020 (liste des comptes fournisseurs) a été déposé à tous les élus par la greffière;

CONSIDÉRANT QUE le journal des déboursés a été déposé à tous les élus par la greffière;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier par les élus municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
APPUYÉ PAR : Raymond Gagné
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal :

A Journal des achats 2020

Approuve la liste des factures présentées par le journal des achats 2020 (liste des comptes fournisseurs), datée du 30-11-2020, au montant de **333 608.62 \$** et autorise le trésorier à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

B Journal des déboursés 2020

Approuve la liste des factures payées en vertu du règlement P.-153 et de la résolution 2020.02.28 d'engagement de crédits annuels présentée par le journal des déboursés daté du 30-11-2020, au montant de **1 849 871.89 \$**, dont : paiements par **dépôts directs : 1 615 494.62 \$**, par **AccèsD : 198 119.93 \$** par **chèques : 36 257.34 \$** et autorise le trésorier à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2020.12.290 RAPPORT MENSUEL DES ENGAGEMENTS - DÉPÔT

CONSIDÉRANT les obligations décrétées par le règlement P.-284;

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 477, 477,1 et 477,2 du *chapitre C-19 des L.R.Q.* au regard de l'émission, au préalable, à tout engagement financier, d'un certificat de crédits suffisants par le trésorier;

PAR CONSÉQUENT, la greffière dépose au conseil municipal le rapport des engagements mensuels du mois de novembre 2020.

2020.12.291 RAPPORT FINANCIER CUMULATIF - DÉPÔT

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 105.4 du Chapitre C-19 rendant obligatoire le dépôt au conseil municipal d'un rapport faisant état des revenus et dépenses survenus depuis le début de l'exercice financier ainsi que les prévisions budgétaires s'y rapportant;

PAR CONSÉQUENT, la greffière dépose à tous les élus le rapport financier cumulé s'étendant du 01-01-2020 au 30-11-2020.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

2020.12.292 DÉPÔT RAPPORT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur les élections et les référendums rendant obligatoire le dépôt au conseil municipal de l'état des déclarations d'intérêts pécuniaires de chacun des membres annuellement;

CONSIDÉRANT QUE tous les élus se sont conformés à l'obligation de déclaration des intérêts pécuniaires;

PAR CONSÉQUENT, la greffière dépose au conseil municipal un rapport sur l'état des déclarations. Le rapport sera transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, tel que prescrit par la Loi.

2020.12.293 APPROBATION DE PAIEMENT CERTIFICAT NO 2 FINAL - TRONÇON RANG NOTRE-DAME-DES-CHAMPS

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Excavations Bourgoin Dickner inc. a produit le décompte numéro 2 final pour le projet de réfection du rang Notre-Dame-des-Champs;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Samuel Côté, ingénieur chez Actuel Conseil, approuve les travaux réalisés et recommande à la Ville d'effectuer le paiement du 2^{ème} certificat, certificat final, à l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est financée par le règlement d'emprunt P.-431;

CONSIDÉRANT QUE la somme réclamée pour le 2^{ème} décompte est de 146 949.40 \$ avant taxes, pour un total de 168 954.96 \$ taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Ouellet
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Pohénégamook verse à l'entrepreneur Excavations Bourgoin Dickner inc., un montant de 168 954.96 \$, taxes incluses, pour le 2^{ème} décompte final (une retenue de 5 % étant déjà considérée sur ledit paiement).

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2020.12.294 P.-459 - AVIS DE MOTION DU DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT DE TAXATION 2021

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du projet de loi no 155 a modifié le processus d'adoption du règlement de taxation et que l'article 356 de la Loi sur les cités et villes prévoit que l'adoption de tout règlement doit être précédée du dépôt par un membre du conseil d'un projet de règlement;

CONSIDÉRANT QUE les catégories de taxes du règlement de taxation demeurent inchangées sauf pour tenir compte du règlement P.-431, et sont prévisibles en 2021 par rapport à celles de 2020;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de taxation P.-459 sera adopté lors d'une séance ultérieure distincte de celle de l'adoption du budget 2021, tel que prévu par la Loi;

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE le Conseil prenne acte du dépôt du projet de règlement de taxation 2021 numéro P.-459 en vue de son adoption finale après celle du budget, lors d'une séance en 2021.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

2020.12.295 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 1623, RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une demande de dérogation mineure visant à rendre ré-putée conforme la construction d'un garage en cour avant. La construction est située à l'intérieur du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE la demande visée se situe sur le lot 6 000 871 du cadastre du Québec (1623, rue Principale);

CONSIDÉRANT QUE la construction est dérogatoire au règlement de zonage P.-413, SECTION 5.2 Bâtiments accessoires, article 5.2.2 Bâtiments accessoires sur terrain résidentiel, paragraphe 2 Localisation;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment n'est pas visible de la rue, le terrain étant beaucoup plus haut que la rue, et que cette construction ne cause aucun préjudice aux voisins et que le bâtiment respecte toutes les autres conditions de construction;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ne peuvent être réalisés tant que l'émission du permis n'est pas effectuée;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande;

CONSIDÉRANT QUE les avis publics donnés le 14 octobre 2020 ont permis aux citoyens de se prononcer au sujet de cette dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Ouellet
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Pohénégamook accorde la présente demande de dérogation mineure;

QUE l'inspectrice municipale soit autorisée à émettre un certificat de dérogation mineure sur le lot identifié à l'adresse ci-haut mentionnée.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2020.12.296 APPROBATION DU BILAN 2019 DE LA STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE DE POHÉNÉGAMOOK

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé, le 15 octobre 2020, le bilan produit par la Ville concernant la gestion de l'eau potable 2019;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est informé de la recommandation du ministère concernant le contrôle actif des fuites et des moyens d'y donner suite;

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE le conseil approuve le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2019.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2020.12.297 AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE FIMEAU - RUES SAINTE-MARIE ET SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook a soumis une demande de subvention dans le cadre du programme FIMEAU pour le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout dans les tronçons des rues Sainte-Marie et Saint-Jean, laquelle a franchi toutes les étapes d'approbation exigées par les paliers de gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook a reçu la lettre d'engagement de la ministre Andrée Laforest du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 19 mai 2020;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook a reçu, le 3 novembre 2020, le protocole d'entente signé par le représentant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, et que la signature de la Ville doit être apposée dans les soixante jours suivants;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est engagée à respecter les conditions du programme par la résolution 2019.10.238 du 7 octobre 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Denis Ouellet
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, madame Louise Labonté, à signer le protocole d'entente entre le MAMH et la Ville fixant les conditions de l'aide financière dans le cadre du programme FIMEAU pour le remplacement des conduites dans les rues Sainte-Marie et Saint-Jean.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2020.12.298 RIDT - APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021

CONSIDÉRANT QUE la RIDT a présenté ses prévisions budgétaires pour l'année 2021 aux municipalités participantes;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités doivent entériner ces prévisions par voie de résolution, qui serviront à l'établissement de leurs quotes-parts;

IL EST PROPOSÉ PAR : Robin Breton
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Pohénégamook approuve les prévisions budgétaires 2021 de la Régie intermunicipale des déchets du Témiscouata.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2020.12.299 APPUI D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA C.P.T.A.Q.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la demande d'autorisation présentée par monsieur Jean-Yves Morin à la commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q) concernant le lotissement, l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 5 999 660, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux dispositions des règlements de zonage de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q, si elle est accordée, n'aurait aucune conséquence négative sur les activités agricoles et sur le développement de ces activités agricoles sur le territoire de la ville;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q, si elle est accordée, n'aurait aucun effet négatif sur le potentiel agricole des autres lots et n'ajouterait aucune contrainte supplémentaire en matière d'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la superficie du lot visé par la demande est minime;

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE le Conseil recommande à la C.P.T.A.Q de consentir à la demande d'autorisation soumise par monsieur Jean-Yves Morin.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

2020.12.300 APPUI D'UN PROJET D'ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR COMPOSTAGE INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pohénégamook favorise la réduction de l'empreinte écologique et a adhéré à la déclaration d'urgence climatique dès février 2019;

CONSIDÉRANT QUE la stratégie de valorisation de la matière organique du gouvernement du Québec vise le détournement de 70% de la matière organique des sites d'enfouissement d'ici 2030;

CONSIDÉRANT QUE le groupe Synergie BSL, par sa mission, s'implique dans l'accompagnement de projets d'économie circulaire qui visent la réduction, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE le groupe entend soumettre une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds Écoleader afin de réaliser une étude de faisabilité pour un projet de compostage en symbiose industrielle à Pohénégamook permettant le traitement des matières organiques putrescibles sur place;

CONSIDÉRANT QUE ce projet facilite l'atteinte des objectifs de la Ville et de la MRC de Témiscouata de développer l'économie circulaire sur le territoire et que le projet de compostage industriel apporte des avantages écologiques et économiques indéniables;

CONSIDÉRANT QUE l'aide consentie par le fonds peut atteindre 50% des coûts de l'étude et que le groupe en absorberait 25%, et si le projet se concrétise, la participation de la Ville s'élèverait à 25%, soit la somme de 2 500 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Marcellin Lavoie
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Pohénégamook appuie la demande d'aide financière du groupe Synergie BSL pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour le compostage industriel et qu'elle s'engage à y contribuer pour une somme de 2 500 \$ si la demande d'aide au Fonds Écoleader est acceptée.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

2020.12.301 EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le service de protection contre l'incendie de la Ville de Pohénégamook a vu trois membres de son équipe de pompiers volontaires prendre leur retraite depuis décembre 2019;

CONSIDÉRANT le besoin de remplacer les départs pour assurer la disponibilité et l'efficacité;

CONSIDÉRANT QUE le candidat retenu a déjà une formation de pompier volontaire, qu'il répond aux exigences requises et qu'il réside sur le territoire de la ville de Pohénégamook;

IL EST PROPOSÉ PAR : Simon Bolduc
APPUYÉ PAR : Raymond Gagné
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Étienne Sénéchal à titre de pompier volontaire au service de protection contre l'incendie;

QUE la date d'embauche officielle soit fixée au 1^{er} décembre 2020.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES ÉLUS

PÉRIODE DE QUESTIONS : 20 h 45 à 21 h 10



PROCÈS-VERBAUX VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

2020.12.302 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE les points de l'ordre du jour ont été traités à 21 h 10;

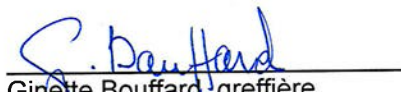
II EST PROPOSÉ PAR : Guylaine Cyr
ET RÉSOLU

QUE ce Conseil lève la présente assemblée.

- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

N° de résolution
ou annotation


Louise Labonté, mairesse


Ginette Bouffard, greffière